

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - CAVBS

Date de la convocation : 11 janvier 2023

A.R. Télétransmission
Sous Préfecture
069 200 040 590 00016

Date d'affichage : 24 janvier 2023

24 janvier 2023

Date de publication sur site Internet CAVBS : 24 janvier 2023

Nombre de membres du Conseil : 60

OBJET : FINANCES - Budget Primitif 2023 - Budget Annexe SPANC

L'an **DEUX MILLE VINGT TROIS le DIX HUIT JANVIER**

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de **Monsieur RONZIERE**.

PRÉSENTS : ALLIX Jean-Louis, AURION Rémy, BAUDU-LAMARQUE Stylite, BEROUJON MOTTA Angèle, BLANC Muriel, BOIRAUD Patrick, BUTET Catherine, CARANO Christine, CHAUMAT Denis, CHEVALIER Armelle, CHOLLAT Françoise, CHOPIN Marie-Andrée, de LONGEVIALLE Ghislain, DECEUR Patrice, DUPIT Emmanuel, DUTHEL Gilles, ESPASA Christophe, GLANDIER Martine, JAMBON Bernard, JAMBON Michel, JONARD Geneviève, LAFORET Edith, LEBAIL Danielle, LIEVRE Patrick, LONGEFAY Fabrice, MANDON Olivier, MATRAY Bernard, PARIOT Véronique, PARLIER Frédérique, PERRIN Jean-Charles, PORTIER Alexandre, RABOURDIN Catherine, RAVIER Thomas, REBAUD Catherine, REBOULE Anne, REIX Marie-Laure, REVERCHON Jean-Pierre, REYNAUD Pascale, ROMANET-CHANCRIN Michel, RONZIERE Pascal, TACHON Gérard, THIEN Michel.

ABSENTS EXCUSÉS / REPRÉSENTÉS : BERTHOUX Béatrice (pouvoir à RAVIER Thomas), CADI Myriam (pouvoir à RONZIERE Pascal), DUBOST STIVAL Delphine (pouvoir à REYNAUD Pascale), DUMONTET Jean-Pierre (pouvoir à LONGEFAY Fabrice), GIRIN Pascal (pouvoir à THIEN Michel), GUIDOUM Kamel (pouvoir à ESPASA Christophe), LICI Vassili (pouvoir à LEBAIL Danielle), LIEVRE Gaëtan (pouvoir à PERRIN Jean-Charles), PARIZOT Stéphane (pouvoir à de LONGEVIALLE Ghislain), PHULPIN Patrick (pouvoir à CARANO Christine), PRIVAT Sylvie (pouvoir à REBAUD Catherine), SEIVE Capucine (pouvoir à BLANC Muriel), AKSU GIRISIT Keziban, FROMENT Benoit, GIFFON Georges, LUTZ Sophie, MOULIN Didier, TROUVE Michel.

Sur l'invitation du Président, il est procédé à l'élection d'un secrétaire désigné au sein du Conseil. **Madame Pascale REYNAUD** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

1. Section de fonctionnement : 58 800 €

Recettes d'exploitation

Chapitre	BP 2022	BP 2023	variation par rapport au BP 2022 en €
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	35 700	35 700	0
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	26 400	23 100	-3 300
Total Recettes d'exploitation	62 100	58 800	-3 300,00

Dépenses d'exploitation

Chapitre	BP 2022	BP 2023	variation par rapport au BP 2022 en €
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	10 700	30 700	20 000
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	25 000	5 000	-20 000
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	26 400	23 100	-3 300
Total Dépenses d'exploitation	62 100	58 800	-3 300

1.1 Les recettes d'exploitation

Les recettes réelles d'exploitation : 58 800,00 €, en baisse par rapport au BP 2022

Les recettes comprennent :

- Les redevances d'assainissement : 35 700 €
- Des subventions d'exploitation exceptionnelles restant à recevoir de l'Agence de l'Eau (chapitre 77) (23 100 €), et reversées par la CAVBS, pour accompagner les particuliers dans la mise aux normes de leurs installations d'assainissement non collectif.

1.2 Les dépenses d'exploitation

Les dépenses réelles d'exploitation : 58 800 €. Elles comprennent :

- Les charges à caractère général : 30 700 €. Elles correspondent au coût des prestations de réalisation des contrôles réguliers des installations sur le territoire.
- Les charges de personnel : 5 000 €, en baisse suite à l'externalisation de la réalisation des contrôles.
- Des charges exceptionnelles : 23 100 €, correspondant au versement aux propriétaires des subventions perçues de l'agence de l'Eau pour la réalisation de travaux de mise en conformité des systèmes d'assainissement non collectifs.

Vu :

- L'article L5211-1 du code général des collectivités territoriales ;
- Le rapport d'orientation budgétaire présenté au Conseil communautaire le 24 novembre 2022 ;
- Le procès-verbal de la réunion du Conseil communautaire du 24 novembre 2022 faisant état du débat d'orientations budgétaires ;
- L'avis de la commission ;
- L'avis du Bureau ;
- Le rapport ci-dessus.

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide à la majorité avec 3 voix contre :

Article 1 : d'approuver le budget primitif annexe SPANC 2023.

Pascal RONZIERE
Président

